



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 02/09/2016*

à 20H00.

Membres	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire Michel DHANEUS	X		
Jackie DURUT	X		
Ludovic LECLERCQ	X		
Martine TRINQUET	X		
Annabelle DRAOUI	X		
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Pierre-Marie BLANCHARD	X		
Yves LADRIERE	X		
Bernard DORCHI			X
Corinne PRUVOST	X		
Sandrine CHATELAIN-BOURSIER	X		
Valérie BAERT-PARENT	X		
Gérard LAFITTE	X		

Monsieur DORCHI donne pouvoir à Monsieur DHANEUS.

Monsieur LADRIERE: élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 8 JUILLET 2016

La lecture du procès verbal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

REGULARISATIONS DELIBERATIONS DU 8 JUILLET 2016

Suite au courrier reçu de la Sous-Préfecture en date du 29 Juillet 2016, il est nécessaire de délibérer à nouveau car le délai de convocation des membres du conseil municipal n'a pas été respecté, la convocation dans les communes de moins de 3 500 habitants doit être adressée trois jours francs au moins avant celle de la réunion (convocation du 5 juillet 2016, le conseil ne pouvait se réunir au plus tôt que le 9 juillet 2016).

La délibération 2016/39 remplacera et annulera la délibération 2016/36 (Zéro phytosanitaire) ;

La délibération 2016/40 remplacera et annulera la délibération 2016/37 (travaux supplémentaires église) ;

La délibération 2016/41 remplacera et annulera la délibération 2016/38 (travaux complémentaires église).

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité ces modifications.

TRAVAUX EGLISE: AVENANTS 2 et 3 ET VALIDATION DU CALENDRIER DETAILLE D'EXECUTION

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil:

-L'avenant 2: Ets Gérard DENIS Lot 2 MACONNERIE

Il correspond au décompte:

non nécessité de mise en œuvre du chaînage prévu pour le lot 2, d'où moins-value correspondante au poste 02.56: - 8 076,25 euros H.T. ;

non nécessité de mise en œuvre du chaînage prévu pour le lot 2, d'où moins-value correspondante au poste 02.66: - 2 600,00 euros H.T. ;

restauration en atelier des portillons et grilles d'accès pour réintégration de fers de lance identiques à ceux existants ; soient pour 29 pièces une plus-value de 1 261,00 euros H.T. ;

souhait du Maître d'Ouvrage de poursuivre la restauration avec les mêmes prestations pour les bas-côtés Nord et Sud de la nef, soit plus-value pour cette intervention de 18 580,00 euros H.T. .

D'où un total décompte des plus et moins-values de 9 164,75 euros H.T. .

-L'avenant 3: Ets SAS C2A Lot 4 COUVERTURE

Il correspond à une plus-value de travaux pour mise aux normes de l'ensemble de l'installation cloche-horlogerie soit 1 979,00 euros H.T. .

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces deux avenants qui portent pour un total H.T.

de 11 143,75 euros soit 13 372,50 euros T.T.C. .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les 2 avenants comme énoncés ci-dessus.

Monsieur le Maire indique «pour mémoire» aux membres du Conseil: «suite à la validation de la mise à jour du 19 Juillet 2016 du CALENDRIER DETAILLE D'EXECUTION validée par tous pour la prolongation des délais correspondants aux travaux complémentaires liés aux constats de l'état des charpentes et à ceux souhaités par la Maîtrise d'Ouvrage, aux décalages engendrés par le sous-traitant Ets Lepers des Ets C2A, les avenants de prolongation des délais pour toutes les entreprises à savoir:

- avenant 1, rapport, CALENDRIER d'EXE correspondant, notification et O.S. aux Ets ULMA (01 ECHAFAUDAGE)
- avenant 1, rapport, CALENDRIER d'EXE correspondant, notification et O.S. aux Ets G.DENIS (02 MACONNERIE)
- avenant 3, rapport, CALENDRIER d'EXE correspondant, notification et O.S. à VILLERS-BOIS (03 CHAR/MEN)
- avenant 2, rapport, CALENDRIER d'EXE correspondant, notification et O.S. aux Ets CEA (04 COUVERTURE)
- avenant 2, rapport, CALENDRIER d'EXE correspondant, notification et O.S. aux MAITRES VERRIERS (05 VITRAUX)
- avenant 2, rapport, CALENDRIER d'EXE correspondant, notification et O.S. aux Ets INVENOR (06 ELECTRICITE)
- avenant 1, rapport, CALENDRIER d'EXE correspondant, notification et O.S. aux Ets LECLERCQ TP (07 VRD)».

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité la validation de la mise à jour du 19 Juillet 2016 du CALENDRIER DETAILLE D'EXECUTION validée par tous comme indiqué ci-dessus.

CONSULTATION SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE ESCAUT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Monsieur le Maire informe les membres du conseil (il rappelle que les documents correspondants ont été envoyés par mail aux conseillers) que le Syndicat mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à partir du 1 Janvier 2017.

Après délibération, il n'est fait aucune opposition, le Conseil adopte à l'unanimité.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. 2016

Monsieur le Maire rappelle que le C.C.A.S. est financé pour partie par une subvention communale prévue lors du vote du budget soit 3 000 euros. Après délibération, le conseil à l'unanimité adopte le versement de ce crédit.

QUESTIONS DIVERSES:

CHEMIN DES BOEUFES (qui jouxte le territoire d'HAUSSY): Monsieur le Maire signale que lors du dernier remembrement agricole entre Haussy et Saint Martin une grande partie du chemin des Boeufs à presque - voire - totalement - disparu à certains endroits. Contact a été pris avec Monsieur le Maire d'Haussy pour trouver une solution à ce problème dont le corollaire est l'impossibilité d'accès d'agriculteurs de Saint Martin à leurs parcelles. Monsieur le Maire informera le Conseil de l'évolution de la situation.

La séance est levée à 21h15.

DHANEUS Michel, Maire.